

Cadre régional FVC - PFEV

Lieu : Régional

Identifiant du projet : 50223

Secteur d'activité : Institutions financières

Public/Privé : Privé

Catégorie environnementale : IF

Date prévue de présentation
devant le Conseil d'administration : 20 juin 2018

Statut : **Concept examiné**

Date de publication du document
de synthèse du projet en langue anglaise : 21 mai 2018

Description du projet

Un nouveau financement mis en place par la BERD et le FVC et proposé dans le cadre du Programme de financement d'une économie verte (PFEV) de la Banque, sous forme de lignes de crédit accordées à des institutions financières des pays d'opérations de la BERD et destinées à investir dans des projets d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation auxdits changements. Ce projet portera sur un financement d'un montant global de 400 millions de dollars EU – dont 300 millions provenant des ressources ordinaires de la Banque et 100 millions fournis par le Fonds vert pour le climat. Ce financement sera mis en œuvre dans le cadre du PFEV en Arménie, en Égypte, en Géorgie, en Jordanie, en Moldova, en Mongolie, au Maroc, en Serbie, au Tadjikistan et en Tunisie. Il sera octroyé aux institutions financières locales compétentes des pays éligibles, pour que celles-ci rétrocèdent les sommes reçues à des acteurs des secteurs privé et public (entreprises, particuliers, coopératives de logement, fournisseurs de technologies climatiques très performantes, prestataires de services et sociétés de services municipaux) désireux de réaliser des investissements en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation auxdits changements, dans le souci de mener à bien la transition vers une économie verte.

Objectifs du projet

Ce cadre contribuera à la création de nouveaux marchés ou à la forte montée en puissance de marchés existants dédiés au financement de l'atténuation des

changements climatiques et de l'adaptation à ces derniers. Il s'inscrit en cela dans la droite ligne de l'objectif stratégique du Programme de transition vers une économie verte de la Banque, notamment parce qu'il s'adresse à des projets plus modestes, que la Banque ne serait pas en mesure de financer directement. Ce Cadre permettra de passer à l'échelle supérieure, en soutenant le financement de plus de 13 000 projets reproductibles et modulables dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, dans les secteurs de l'industrie, du commerce, du logement, des transports et de l'agriculture. Il permettra également de surmonter les nombreux obstacles commerciaux qui handicapent les chaînes d'approvisionnement technologique et de libérer le potentiel du secteur privé en matière d'investissement.

L'impact sur la transition

Ce Cadre encouragera la transition vers des économies environnementalement durables, faiblement carbonées et résilientes face aux changements climatiques dans 10 des pays où la BERD investit, évitant ainsi à ces derniers de s'enfermer dans des choix de solutions polluantes, fortement émettrices de carbone, vulnérables aux aléas climatiques ou portant atteinte à l'environnement. Pour cela, des fonds et un savoir-faire seront proposés à des intermédiaires financiers, afin que ceux-ci puissent soutenir des technologies et des solutions « climatiques » performantes.

Le client

Les emprunteurs seront des institutions financières locales (banques, institutions de microfinancement, sociétés de crédit-bail et fournisseurs de technologies présents dans les pays éligibles).

Financement de la BERD

300 000 000,00 dollars EU

Coût total du projet

400 000 000,00 dollars EU

Synthèse environnementale et sociale

Catégorisé IF (PES 2014). Les institutions financières parties prenantes du Cadre seront toutes tenues de respecter les Exigences de performance 2, 4 et 9 de la BERD, d'adopter et de mettre en œuvre les procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux de la BERD à l'intention des IF et de soumettre chaque année à la Banque un rapport environnemental et social via l'Indice de développement durable des intermédiaires financiers de celle-ci. Ce rapport portera notamment sur les sous-projets et sur leurs avantages en termes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Les bénéficiaires d'un financement au titre de ce Cadre devront se conformer aux exigences nationales en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de normes du travail, ainsi qu'aux

critères d'éligibilité des projets d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, tels qu'énoncés dans la déclaration d'orientation. Les institutions financières parties prenantes recevront confirmation de la part d'un consultant chargé du dispositif engagé par la BERD.

Coopération technique

Le Cadre sera soutenu par un fonds de coopération technique d'environ 23 millions de dollars EU. Cette coopération technique sera consacrée à des activités de renforcement des capacités, de marketing, d'évaluation des projets et de suivi et compte rendu d'ordre général. Un volet distinct portant sur la problématique du genre sera également mis en place en parallèle. Il visera à surmonter les obstacles liés au genre des personnes relevés au niveau de l'offre et de la demande et concernant la conception et le marketing d'instruments de crédit verts.

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Pour les questions concernant tout projet de la BERD qui ne sont pas liées à la passation de marchés :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Politique d'information du public (PIP)

La PIP définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter sur le site de la BERD la page concernant la Politique d'information du public précisée ci-après afin de connaître la démarche à suivre pour demander un Rapport du Conseil d'administration sur un projet du secteur public.

[Texte de la PIP](#)

Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

Le [Mécanisme de recours sur les projets](#) (MRP) est le dispositif de reddition de comptes de la BERD. Il permet un examen indépendant des recours formulés par des personnes ou des organisations au sujet de projets financés par la Banque qui auraient causé, ou seraient susceptibles de causer, un tort sur le plan environnemental et/ou social.

La page [Mécanisme de recours sur les projets](#) peut être consultée pour obtenir des précisions sur les modalités de dépôt d'un recours. L'Agent du MRP (pcm@ebrd.com) est disponible pour répondre à toute question concernant le dépôt d'un recours et les critères d'enregistrement et d'éligibilité, conformément au [Règlement du MRP](#).